



Lycée Dick UKeiwë - DCG
**Procédure pour l'intégration en 2^{ème} année
des étudiants titulaires du BTS CG ou
du DUT GEA (rentrée 2024)**



Rappel : les étudiants titulaires du BTS CG ou du DUT GEA (option Gestion comptable et financière) sont dispensés des épreuves suivantes ¹ :

- Epreuves de 1^{ère} année :
 - anglais
 - système d'information et de gestion
 - comptabilité
 - fondamentaux du droit
- Epreuves de 2^{ème} et 3^{ème} année
 - finance pour les titulaires du DUT GEA
 - économie
 - rapport de stage et soutenance

Cela signifie que, pour obtenir le DCG, il faut atteindre une moyenne de 10 sur les autres matières sans note inférieure à 6,00 soit :

- finance
- comptabilité approfondie
- droit fiscal
- droit des sociétés
- droit social
- contrôle de gestion
- management

Or l'expérience a montré que cet objectif est difficile à atteindre sans notes au dessus de la moyenne sur les épreuves dispensées.

De plus, le niveau d'exigence du DCG est très différent et nettement supérieur à celui du BTS ou du DUT (méthodologie, connaissances, qualité de la rédaction, examen écrit en anglais...). Les étudiants titulaires d'un BTS ou DUT peuvent éprouver des difficultés à s'adapter rapidement aux attentes du DCG.

Le calendrier scolaire de la Nouvelle-Calédonie permet de faciliter l'intégration et la réussite de ces étudiants grâce à une période de transition et des engagements sur les années suivantes.

L'organisation de l'année 2024 sera donc la suivante :

Période de transition : février à juin 2024

- assister à certains cours entre la rentrée de février 2024 et les examens (fin mai 2024) selon un emploi du temps spécifique :
 - anglais
 - fondamentaux du droit (fin de première année)
 - comptabilité (fin de première année)
 - modules méthodologiques et de communication professionnelle

¹ (Voir BO du ministère de l'Enseignement supérieur n°24 du 11 juin 2020)

- réaliser les devoirs surveillés de fin de 1^{ère} année en :
 - fondamentaux du droit
 - comptabilité
 - anglais
- **s'inscrire à l'épreuve de comptabilité (UE9) pour la passer en mai 2024**
(attention les inscriptions sont à faire en janvier 2024 par internet)

A partir de juin 2024 :

- intégrer complètement la classe DCG 2023 (2^{ème} année)
- suivre tous les cours (même en cas de dispense)
- s'inscrire aux épreuves suivantes pour juin 2025 :
 - comptabilité approfondie
 - finance (facultatif pour les titulaires d'un DUT)
 - droit des sociétés
 - droit fiscal
- effectuer les stages dans les mêmes conditions que les autres étudiants
- en 2025/2026, réaliser le rapport de stage et s'inscrire à l'épreuve orale de soutenance

Le conseil de classe pourra refuser la poursuite d'étude en DCG en cas d'absentéisme ou de résultats insuffisants.

Pour déposer un dossier de candidature :

- télécharger le dossier de candidature spécifique disponible sur le site du lycée du Dick Ukeiwë (rubrique DCG)
- compléter le dossier avec tous les bulletins de BTS ou DUT et les notes du Bac
- faire compléter l'avis du Conseil de classe du dernier semestre de BTS ou DUT
- joindre une lettre de motivation et un CV
- déposer le dossier complet directement au lycée Dick Ukeiwë avant le 20 novembre 2023
- transmettre dès que possible les notes obtenues à l'examen

Un bon niveau dans **toutes les matières** et tout particulièrement en comptabilité financière est indispensable pour réussir cette poursuite d'étude

La réponse à la candidature sera transmise par mail dans les jours suivants les résultats du BTS ou du DUT

Pour tout renseignement complémentaire ou difficulté pour l'application de ces conditions, contacter :

- la directrice déléguée aux formations professionnelles : Mme IMBERT - cdt1.9830557n@ac-noumea.nc
- un des enseignants coordonnateurs : Mr ROBERT - pascal.robert@ac-noumea.nc; Mme BELLAGI - sandra.bellagi@ac-noumea.nc
- LinkedIn : DCG Nouméa ; site internet : <https://www.dcg-noumea.net>